

12 novembre 2009

P.5.018 : par Fabien Derivaz (suppl.)

Monsieur le Président du Grand Conseil,

Madame la conseillère d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat,

Chères et chers collègues,

Amies et amis cyclistes,

Avez-vous déjà imaginé une route secondaire croisant une autoroute, une chaussée s'interrompant sans raison pour reprendre un kilomètre plus loin ou encore une voie de circulation annexée par des véhicules n'ayant pas assez de place sur la leur ? Non. Pas en Suisse. Mais pourtant elles existent bel et bien. Ce sont les itinéraires cyclables.

Vous me direz que j'exagère et que la situation n'est pas si grotesque que cela. Certes des efforts ont été effectués et l'on voit de plus en plus de bandes cyclables en bordure de nos routes, mais la sécurité n'en est pas pour autant toujours au rendez-vous. Je m'explique : les réseaux cyclables pour les randonnées en campagne ou en montagne sont en général plutôt sûrs, mais en milieu urbain, les itinéraires cyclables sont trop discontinus, trop exposés, trop bricolés. Les statistiques de l'OFS sont parlantes. En 2008, 3'200 cyclistes ont été blessés et 27 tués, ce qui est mieux que l'année précédente, mais qui est encore trop.

Outre la sécurité, la question de la mobilité des personnes se pose aujourd'hui et constitue un défi important du XXI^e siècle. Si le Valais veut se montrer à la hauteur dans la gestion de cette épineuse question, il se doit de développer des structures favorables à la « petite reine ». Il est souhaité que le Valais se dote d'un plan directeur cantonal pour la mobilité cycliste (abrégé PDC vélo par souci de concision). Sans vouloir entrer ici dans les détails, ce plan directeur gèrera de manière globale les aspects touristiques, interurbains et locaux liés à la circulation cycliste. Ainsi l'excellence du Valais, du moins dans ce domaine, ne sera plus à démontrer.

Vous l'aurez sans doute remarqué, le présent postulat va dans le sens de la pétition Pro Vélo « Davantage de bandes cyclables en Suisse romande », déposée le 22 septembre dernier à la Chancellerie cantonale. Cette pétition est maintenant dans les services du DTEE, et nous sommes

dans l'attente d'une réaction positive de sa part. Toutefois n'oublions pas la commission extraparlamentaire nommée par le Conseil d'Etat en janvier 2009, chargée de plancher sur l'avant-projet de loi sur la mobilité douce. Nous trouverions judicieux qu'elle prenne en considération les demandes du présent postulat lors de ses travaux.

Une fois de plus, le Valais a déjà fait des efforts pour améliorer la condition des cyclistes, notamment par la construction de nouvelles pistes cyclables et par son soutien au projet *Valais Roule*, mais, comme je l'ai dit plus haut, pour des questions de sécurité et de promotion de la mobilité douce en milieu urbain, il reste beaucoup à faire. Résoudre les problèmes de parkings et d'embouteillages, de bruit ainsi que de pollution serait un gain considérable en terme de qualité de vie.

De plus, sur les distances courtes, le vélo est le mode de transport le plus rapide. Le potentiel d'amélioration est d'ailleurs très intéressant puisque selon l'OFS un tiers des déplacements en voiture se font sur des trajets de moins de trois kilomètres et un déplacement sur huit (soit 12.5%) ne dépassent pas le kilomètre (selon une étude de 2005) : ces distances pourraient facilement être parcourues à vélo. Enfin, l'usage régulier de la bicyclette permet évidemment de se maintenir en bonne santé.

Je vous remercie de votre attention et vous encourage à montrer votre soutien à la mobilité douce.